

"LE PROBLÈME DE L'EMPIRE"

VII

Partage des dépouilles — Gouvernement de l'Inde — "La question insoluble"

Pour complexe et dangereux que soit le problème de l'immigration asiatique dans les colonies blanches, il est presque simple et facile, si on le compare à cette autre équation, à plusieurs inconnues fort troublantes : le gouvernement de l'Inde et des dépendances.

L'Empire britannique n'est pas un simple potager de petit rentier. Tout en prêchant très haut le respect du bien d'autrui et de la liberté des peuples, John Bull n'a pas négligé, pendant que les autres l'écoutaient bouche bée, de remplir ses poches aux dépens de tout le monde. En moins de trois siècles, il a découvert, conquis, acheté ou volé près d'un quart des terres connues sur toute la surface du globe; il domine ou protège plus d'un quart du genre humain — par pur désintéressement, *by jingo!* et pour accomplir sa mission d'éducateur de peuples — *the white man's burden*, a écrit le poète apologiste de tous les crimes commis au nom de la puissance impériale.

Après avoir conquis, il faut organiser, et surtout garder. M. Curtis estime que "l'Inde, l'Égypte et les territoires africains, en raison de leur étendue et de leur situation, créent forcément entre le pouvoir qui les gouverne et les puissances étrangères des relations fort délicates. Leur administration interne est si intimement liée à la direction de la politique étrangère et de la défense [impériale], que les ministres chargés des Affaires étrangères, des Indes et des Colonies ne pourraient exercer leurs fonctions s'ils ne faisaient pas partie du même cabinet" (p. 205). L'administration de ces immenses domaines devra donc revenir de droit et de toute nécessité à l'association impériale. Il faudra y joindre les colonies et stations d'importance stratégique, telles que les Indes occidentales, Gibraltar, Malte, Périm, Aden, Singapour et Hong Kong. Ce joli lopin de terre couvre une superficie de 3,000,000 de milles carrés et renferme quelque 328 millions d'habitants. L'Angleterre gardera comme propriété personnelle le reste de ses colonies et protectorats, — une bagatelle de 2,000,000 de milles carrés, avec 45,000,000 de protégés.

A première vue, ce partage paraît arbitraire. M. Curtis estime que tout ce qui peut affecter les relations étrangères de l'Empire et mettre en mouvement le mécanisme de guerre doit être confié à l'autorité unique d'un gouvernement impérial, responsable au parlement élu par le peuple des pays associés. Avec raison, il place au premier rang de ces intérêts impériaux la possession de l'Inde et de l'Égypte. Il serait facile, en effet, de démontrer que l'Angleterre a contracté ou rompu la plupart de ses alliances et fait ou subi la plupart de ses guerres, afin de consolider son Empire des Indes et de s'en assurer la paisible et profitable possession. Mais le même raisonnement s'applique à un degré variable à toutes ses possessions. L'Inde et l'Égypte renferment plus de causes de conflit; n'empêche que les autres colonies peuvent aussi donner lieu à des complications internationales.

Si toute distinction entre la défense locale et la défense impériale est abolie, si tous les pays autonomes de l'Empire se soutiennent mutuellement dans toutes les guerres où l'un d'eux sera engagé, il faut prévoir toutes les causes de conflit. Si la Grande-Bretagne fait la guerre à la Russie, à la Chine ou au Japon à cause de ses possessions asiatiques non comprises dans le patrimoine de l'association, les autres associés devront lui venir en aide. Il en serait de même pour les possessions de l'Afrique occidentale, le littoral du Golfe Persique, Ceylan, les Settlements, enfin les innombrables possessions que l'insatiable Angleterre a incorporées à son empire dans toutes les parties du globe.

Le même raisonnement s'applique aux conquêtes récentes de l'Union sud-africaine, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Seul le Canada l'insigne honneur de se saigner à blanc pour tout ce monde-là, sans aucun espoir d'une compensation quelconque. Grâce au triomphe de la nouvelle doctrine de la 'solidarité impériale', élançonnée de 'l'obligation morale' et de la 'dette de reconnaissance' contractée envers la mère-patrie qui l'a si bien plumé, il est exposé à se voir entraîner dans de nouvelles guerres, afin d'aider sa mère et ses sœurs à garder le fruit de leurs conquêtes. Le moins qu'il puisse exiger, semble-t-il, c'est que tout cela tombe dans le patrimoine de la communauté. Le rôle de Dandin de l'Empire a peut-être ses charmes et sa gloire; il devrait aussi avoir ses bornes.

Mais le gros, très gros problème, c'est le gouvernement de l'Inde.

L'un des pontifes de l'Impérialisme² me faisait un jour l'honneur de vouloir me convaincre de la parfaite praticabilité de l'association impériale. A chaque objection, il opposait tantôt une réplique victorieuse, tantôt une explication plausible. "Et l'Inde, qu'en faites-vous?" La réponse ne se fit pas attendre: "C'est jusqu'ici la question insoluble!" M. Curtis, en dépit de sa foi robuste et de son magnifique optimisme, admet que c'est "l'une des difficultés les plus sérieuses" à résoudre (p. 202). Aussi n'y touche-t-il qu'à la surface. Dans ce volume si compact, de 250 pages, douze à peine sont consacrées au gouvernement des dépendances, y compris l'Empire des Indes avec ses trois cent douze millions d'habitants, ses principautés semi-indépendantes, ses provinces bureaucratiques, ses castes multiples, ses musulmans et ses bouddhistes, ses brahmes et ses parias — et aussi sa jeune école nationaliste, ardente, instruite, toute pénétrée des maximes du droit public anglais et tournant contre la domination étrangère les enseignements qu'elle a reçus du conquérant.

De quel droit l'Angleterre gouverne-t-elle ces peuples contrairement aux principes essentiels de sa constitution, — en violation même "du droit naturel de l'homme", avoue avec une belle crânerie M. Curtis (p. 201). Oh! tout simplement "parce que ces races sont encore incapables de se gouverner elles-mêmes" (p. 59).

Plus loin, il donne une raison plus pratique. "Les armées indigènes de l'Inde, de l'Égypte et des protectorats, aussi bien que les armées [anglaises] d'occupation sont des facteurs essentiels du plan d'ensemble de la défense impériale. Elles doivent être soumises à l'autorité du gouvernement impérial. Or il est impossible d'admettre (*unthinkable*) qu'une autorité s'exerce sur les armées de l'Inde et de l'Égypte et qu'une autre autorité distincte gouverne leur administration civile" (p. 205).

Voilà qui est plus sincère. Mais n'est-ce pas l'aveu explicite que là où le nationalisme n'est pas anglo-saxon, ou suffisamment dosé d'anglo-saxonisme, il n'est plus compatible avec les exigences de l'impérialisme britannique? Il serait intéressant d'entendre M. Curtis sur ce point.

Mais reprenons le prétexte d'incapacité des races de couleur de se gouverner. Admettons que ce soit vrai de tous les autres peuples d'Asie, d'Afrique ou d'Océanie, soumis de gré ou de force à la domination anglaise. Est-ce également vrai de l'Inde, de l'Inde anglaise surtout, de ces Provinces Unies où les maîtres de l'Empire font, depuis plus d'un siècle, l'éducation politique du peuple, et d'un peuple remarquablement intelligent?

Il serait peut-être opportun d'entendre là-dessus les Indous eux-mêmes. C'est ce que nous ferons, pour notre compte, dans quelques jours. Mais il est difficile de comprendre comment l'auteur d'un travail si complet par ailleurs, si *comprehensive*, a cru pouvoir passer si légèrement sur cet aspect du problème. Il ne fait pas même mention de l'agitation croissante aux Indes pour le self-government.

Serait-ce que ce missionnaire d'Empire n'a pas voulu effrayer les coloniaux en leur laissant entrevoir l'effrayante complexité du problème et l'immensité de la tâche à laquelle il les convie? Ou n'est-ce que l'invincible suffisance de l'Anglo-Saxon, convaincu qu'avec les peuples de race "inférieure", — c'est-à-dire avec tout ce qui n'est pas anglais — l'Anglais n'a qu'à commander, et les autres à obéir?

¹ De ce cabinet feraient également partie les ministres de la Guerre, de la Marine et des Finances impériales (p. 156).

² Il n'y a pas d'indication à la donner; c'était lord Milner.

L'explication se trouve probablement dans un mélange de ces deux sentiments. Quoi qu'il en soit, l'auteur ferait bien d'ajouter un *appendice* à ce chapitre, comme il a fait pour le budget impérial. Autrement, son travail, si instructif, et en même temps si loyal, à tous autres égards, laissera une ineffaçable impression d'inachevé ou, pis encore, d'insincère et de fuyant sur l'obstacle le plus formidable à la consommation de cette unité impériale, si ardemment désirée par l'auteur.

Pour l'instant, il se borne à affirmer que " les chefs responsables du parti national aux Indes... admettraient eux-mêmes que l'autorité suprême (*final authority*) dans le gouvernement de l'Inde doit, pour le moment, rester où elle se trouve maintenant — *must remain, for the present, where it now rests* " (p. 203).

L'*admission*, nous le verrons, est peut-être moins générale et moins absolue; M. Curtis reconnaît qu'elle n'est que temporaire. En tout cas, cette autorité, où se trouve-t-elle, maintenant? Entre les mains du vice-roi anglais, des gouverneurs et lieutenants-gouverneurs, et des fonctionnaires supérieurs, tous anglais, assistés de conseillers en majorité anglais, en minorité indigènes. M. Curtis suggère de la transférer demain entre les mains du gouvernement et du parlement de l'Empire, dans lesquels siègeront les délégués de toutes les colonies blanches. C'est dire qu'aux difficultés actuelles et grandissantes, qui résultent du manque de compréhension sympathique des Anglais à l'égard des Indous, s'ajouteront la méfiance et les haines brutales qui marquent déjà les relations fort distantes des Indous avec les Australiens et les Néo-Zélandais. Or, comme M. Curtis juge qu'il est impossible de songer à empêcher les colonies blanches d'exclure les Indous de leurs territoires, il n'est guère probable que les rapports entre les Indous et les *white colonials*, en devenant plus intimes et plus fréquents, deviendraient plus cordiaux.

Il est fort douteux qu'aucun des " chefs du parti national " aux Indes soit prêt à admettre que " l'autorité suprême " doive être exercée de cette façon.

M. Curtis reconnaît que les Indous ont droit en principe au self-government — et par conséquent à l'association impériale. En s'associant à la Grande-Bretagne dans le gouvernement de l'Empire, les " nations-soeurs " devront continuer avec elle sa mission d'éducatrice des " races inférieures ". Cette mission, aux Indes comme en Egypte, consiste à " faire l'école à ces peuples et à leur apprendre à gouverner leurs affaires nationales " (p. 206).

Avec l'adjonction des Australiens et autres coloniaux de race blanche au personnel enseignant, il y a risque que les éducateurs manquent de tact et les élèves d'endurance. Ce sera vraisemblablement la répétition de la question ontarienne, agrandie à l'échelle d'un continent peuplé de 315,000,000 d'êtres humains, qui ne sont pas Anglo-Saxons et ne veulent pas le devenir.

* * *

Ce remarquable travail, que j'ai lu et analysé avec un intérêt passionné, je l'avoue, se termine par un appel éloquent à tous les dévots de l'Empire. L'auteur y résume sa thèse. Il démontre en raccourci l'état d'abjecte sujétion où les habitants des colonies autonomes se trouveront à la suite de cette guerre, s'ils ne se décident à réclamer la direction absolue de leurs affaires étrangères, comme nations indépendantes, ou le partage de cette direction avec le Royaume-Uni. " Si le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud sont les seuls pays auxquels appartient leur allégeance suprême, alors ils doivent se séparer et décider eux-mêmes des questions de paix et de guerre " (p. 244); — et pour cela, " il suffit d'un trait de plume, d'une simple notification à Londres et aux capitales étrangères " (p. 242). — " Mais si l'Empire pour lequel ils désirent vivre et mourir est cette plus grande patrie pour laquelle un si grand nombre donnent leur vie en ce moment, alors ils doivent s'unir pour gouverner ses relations étrangères " (p. 244).

Il suggère la convocation d'une Convention impériale, analogue à la Conférence de Québec qui fit la Confédération et aux autres congrès de même nature qui ont préparé les constitutions coloniales actuelles. Cette convention arrêterait les conditions de l'association impériale. Le parlement britannique donnerait à l'arrangement la sanction légale et cesserait d'exister comme législature impériale: ce serait son chant du cygne. Naturellement, aucun des pays d'Empire n'entrerait dans le ring avant que le traité d'alliance n'eût reçu la sanction de son corps électoral.

Ce n'est pas encore fait; mais c'est intéressant.

Dans un prochain article, j'essaierai de marquer les leçons qui se dégagent de cette étude, et surtout de noter les accords et les dissonances entre la thèse impérialiste telle que présentée par M. Curtis et la doctrine nationaliste telle que je la comprends.

Henri BOURASSA.